

Eye See...
Eye Learn!™



Quelle est la qualité de la vision de votre enfant ?

Votre optométriste
a la réponse !

Eye See...Eye Learn™

est un programme qui s'assure que les enfants entrant en maternelle ont la vision dont ils ont besoin. Le régime d'assurance maladie de l'Alberta (AHCIP) couvre partiellement un examen de la vue annuel pour les enfants de moins de 19 ans. Si nécessaire, les enfants d'âge maternel peuvent également recevoir une paire de lunettes gratuite grâce au programme Eye See...Eye Learn™.

Comment les enfants d'âge maternel participent

ÉTAPE 1

Les parents peuvent trouver un optométriste participant sur le site optometrists.ab.ca. Cliquez sur « Find an Optometrist », cochez la case « Eye See...Eye Learn », puis entrez votre code postal pour trouver un optométriste près de chez vous. Appelez ou prenez rendez-vous en ligne.

ÉTAPE 2

Rendez-vous chez l'optométriste pour l'examen de la vue. Apportez votre carte santé. Grâce au régime d'assurance maladie de l'Alberta, une couverture partielle est offerte pour l'examen annuel de la vue des enfants jusqu'à l'âge de 19 ans.

ÉTAPE 3

Si nécessaire, les enfants d'âge maternel recevront une paire de lunettes gratuite. Selon les modèles disponibles, l'optométriste vous aidera à faire un choix, puis commandera les lunettes pour vous.

Élèves de la
maternelle



**LUNETTES
GRATUITES**



Pour en savoir plus sur le programme et trouver un optométriste près de chez vous, rendez-vous sur : optometrists.ab.ca/ESEL

Alberta

